

Garde d'enfants et conjoin

Par dga69, le 23/07/2016 à 16:33

bonjour,

Voila maintenant 2ans que je me suis séparé de mon ex petite amie, nous somme rester 2ans ensemble. Elle habitait dans le nord et venait de divorcer et apres avoir eu la garde de ses deux enfants, elle ma rejoin à lyon ou j'habite. Peu de temps apres, elle m'annonce etre enceinte, et donne naissance à une petite fille. Cela commencais a mal aller et elle a decider de rejoindre sa famille dans le nord avec ma fille, j'ai tout arreter (boulot, eloignement familiale) et je l'ai rejoins. malheureusement les ennuis on continuer et nous nous sommes séparé. A l'heure d'aujourdhui, je suis retourner à lyon et j'ai refait ma vie et elle est rester dans le nord avec ma fille. Elle a refait sa vie avec un homme qui viens de divorcer et qui prends le "controle" sur ma fille et mon ex conjointe, je m'explique:

- -Impossible de parler a mon ex conjointe, il lui prends le telephone, lui interdit de me parler aincsi qu'a ma fille, car nous avions poser un accord que je vois ma fille deux fois par semaine par webcam.
- des que je vois ma fille par webcam, impossible de lui parler, il lui dicte tout (ma fille a 4ans), elle regarde ailleurs, ou se met a pleurer en camera en me demandant quand je viens la recuperer et qu'elle veux me voir.
- je l'ai pris au mois de decembre pour les vacances, tout c'est bien passer, en fevrier de meme, mais je ne l'ai pas ramener en temps et en heure, car je devais la garder 2 jours, et sans jugement, je me suis permis de la garder 6jours (sachant que je dois faire moi meme le trajet complet pour la recuperer), depuis impossible de la prendre pour les vacances, sa mere (ou plutot son nouveau conjoin) lui interdit de me la donner.
- etant monter dans le nord pour voir ma fille pour la fete des peres, son conjoin m'a interdit de voir ma fille, malgré que nos avocats n'ai toujours pas decider d'une date.
- mon avocat a demander une audience en urgence, mais on attend, tandit que mon ex conjointe ne veux pas d'une date en urgence, et apparement son conjoin actuelle veux etre

present a l'audience ce que je ne veux absolument pas! En gros il se prend pour son pere et mon ex conjointe se laisse faire et ne fait aucun effort pour notre fille.

A l'heure actuelle j'aurai du l'avoir au mois d'aout mais mon ex et son conjoint me disent que leurs avocat ne veux pas prendre de risque a me la laisser et que je la garde comme en fevrier, alors que mon avocat s'est entretenu par telephone avec leurs avocat et quil a confirmer que c'était mon ex conjointe et son compagnon qui ne voulais pas que je prenne ma fille. Mon avocat a fait une lettre ou je m'engage a prendre ma fille de tel date a tel date et l' a envoyer par mail a la partie adverse et demandant une reponse avant hier...(pour que je puisse m'organiser pour le train et le travail), hors toujours aucune reponse et mon avocat ne fait pas grand chose non plus. Je pers espoir et je tourne en rond...mon avocat ne fait pas grand chose et je suis toujours obliger de la rapeller mainte fois par jours pour la "booster", sans jugement j'aimerais aller chercher ma fille pour le mois d'aout, mais mon ex conjointe a porter plainte la derniere fois a la gendarmerie , et ayant appeler moi meme la gendarmerie en disant qu'il ny avait aucun jugements, ils ne veulent pas se "mouiller"

que devrais-je faire?

Je precise que mon ex conjointe n'a jamais travailler de sa vie, et vie avec les allocations de ses 3 enfants, elle hurle a qui veux l'entendre qu'elle na aucun revenu et que c'est son conjoin qui paye nourriture, sorties, vetements etc... a ma fille (que je veux recuperer car pour moi elle n'est aps capable de l'elever), mon avocat me dit que je n'ai aucune chance et ma fait un dossier juste pour une garde pour les vacances, alors que je veux la garde complete (je travail, jai un appartement et une chambre pour ma fille, et ici elle ne manque de rien)

merci de votre reponse.

Par cocotte1003, le 23/07/2016 à 18:26

Bonjour, sans jugement, la mère peut refuser de vous donner d'enfant donc pour le mois d'août c'est trop tard. Vous avez fait une grosse erreur en ne la ramenant pas en temps et heure et ce n'est pas un bon atout pour réclamer la garde à votre domicile, d' autant que votre fille est jeune. Si vous pensez qu'il y une emprise de l'ami de votre ex peut être devriez vous demander une enquête sociale. Attention le fait que votre ex vive des allocations n'est fait pas pour autant une mauvaise mère. Envoyer une LRAR à la mère en demandant à voir votre fille et à pouvoir parler seul avec elle une fois par semaine à la webcam, vous Aure ainsi une pièce à verser à votre dossier, cordialement

Par dga69, le 23/07/2016 à 18:39

merci de votre reponse. jai deja envoyer une LRAR mais en vain aucune reponse, ni de l'avocat ni de mon ex conjointe. j'ai oublier de preciser que, quand je ne l'ai pas ramener en temps et en heure j'avais l'accord de mon avocat car je lui avait demander avant justement pour pas que cela me porte de prejudice.

Par cocotte1003, le 23/07/2016 à 19:19

C'est pas avec votre avocat qu'il faut vous arranger c'est avec la mère. Comme il n'y avait pas de jugement, il est étrange qu'une plainte est pu être déposée, cordialement

Par dga69, le 23/07/2016 à 19:21

La mere impossible de l'avoir, quand je l'appel c'est son conjoin qui decroche, quand je me deplace (600KM) impossible de la voir, il est la a verifier tout les faits et gestes... c'est pour cela que je passe par avocats interposé mais rien ne donne quoique ce soit...

Apparement oui une plainte aurait ete deposer mais apres je n'ai aucune confirmation, c'est son ex conjoint que me la dit et apparement ce serait vrai meme si j'en doute ... car je ne voit pas la raison etant donner qu'il n'y a aucun jugements mais aucun moyen de regler ca avec la maman a l'amiable en attendant un jugement.